

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 décembre 1957.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE

FAIT

au nom de la Commission de la marine et des pêches (1) sur la proposition de résolution de M. Michel DEBRÉ tendant à instituer une commission d'enquête sur la vente du paquebot « Pasteur ».

Par M. LACHÈVRE

Sénateur.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Lachèvre, *Président* ; Symphor, Razac, *Vice-Présidents* ; Jézéquel, Vincent Delpuech, *Secrétaires* ; Abel-Durand, Robert Aubé, Boudinot, Henri Cornat, Léon David, Amadou Doucouré, Durieux, Yves Estève, Florisson, Étienne Gay, Houdet, Albert Lamarque, Le Bot, Le Digabel, Léonetti, Paumelle, Marc Pautzet, Ramampy, Repiquet, de Rocca Serra, Jean-Louis Rolland, Schiaffino, Gabriel Tellier, Joseph Yvon, Zinsou.

Voir les numéros :

Conseil de la République : 981 (Session de 1956-1957) et 62 (Session de 1957-1958).

**NOUVELLE REDACTION
PROPOSEE PAR LA COMMISSION**

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Conseil de la République charge sa Commission de la marine et des pêches d'une enquête sur les conditions de vente du paquebot « Pasteur » et d'étendre cette enquête aux circonstances qui ont motivé la vente récente, ou les perspectives de vente de plusieurs unités de la Marine marchande française, ainsi qu'aux divers problèmes posés par la construction navale et l'exploitation des bâtiments de notre flotte commerciale.

Cette Commission sera dotée des pouvoirs d'enquête prévus par l'article 9 de la loi du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics.